



FÉDÉRATION LAITIÈRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019





Table des matières Prolait – Fédération Laitière

1. Avant-propos	4
2. L'économie laitière suisse en 2019	5
2.1 Production et mise en valeur	5
2.2 Commerce extérieur	6
2.3 Interprofessions fromagères	7
2.4 Achat du lait de centrale par mooh	10
2.5 Interprofession du lait (IP Lait)	12
2.6 Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL)	13
2.7 Politique agricole et conditions-cadres	13
3. Activités de Prolait Fédération Laitière	16
3.1 Prolait en chiffres	16
3.2 Prestations et services	18
3.3 Vie des sociétés	20
3.4 Activités diverses	22
4. Activités des organes de la Fédération	23
4.1 Assemblées des délégués	23
4.2 Conseil des présidents de cercles	23
4.3 Conseil d'administration	24
4.4 Commissions et leurs assemblées	25
5. Organes et collaborateurs	26
5.1 Conseil d'administration	26
5.2 Présidents de cercles	26
5.3 Commission « lait de fromageries artisanales »	26
5.4 Commission « lait de centrale »	26
5.5 Commission de gestion	26
5.6 Délégués IPG & IPVMO	27
5.7 Collaborateurs	27

1. Avant-propos

L'année 2019 va-t-elle marquer un tournant dans les statistiques laitières futures? Dans tous les cas, les volumes de lait livrés l'année dernière ont passé en-dessous de la barre des 3'400'000 tonnes, soit -1.6% par rapport à 2018. Le nombre de vaches n'a cessé de diminuer pour s'établir à 548'000 en 2019 contre 572'000 en 2009. Le nombre de producteurs de lait approche les 19'000 en baisse de 23% en dix ans! Quel secteur économique a fait autant d'efforts de rationalisation et de maîtrise des coûts que la production laitière en dix ans? Parallèlement, le prix du lait moyen de lait de centrale a baissé de 4 ct. à 57,1 ct./kg en 2019, soit -18 ct. si on compare à 2008! Les stocks de beurre n'ont jamais été aussi bas que durant l'année 2019. Il est enfin temps que le principe de l'offre et de la demande soit favorable aux producteurs de lait en 2020. Ils n'ont que trop attendu. Leur outil de production est vieillissant et leur trésorerie est au plus mal.

Parallèlement aux effets du marché, la défense professionnelle a amélioré et mis en place plusieurs outils afin de renforcer la position des producteurs de lait. La marque « swissmilkgreen » a été lancée le 13 août par la filière laitière. C'est maintenant le standard sectoriel du lait suisse qui doit permettre de différencier un peu plus le lait suisse. La FPSL s'est beaucoup engagée dans ce projet. Elle est maintenant en charge du marketing de la marque, élément essentiel pour expliquer le métier de producteur de lait en lien avec le bien-être animal et l'environnement.

Il s'agira de s'assurer que le supplément de 3 ct./kg vienne bien s'ajouter au prix de base, qui doit encore augmenter.

La PA22+ a grandement occupé les membres de la FPSL. L'orientation de la politique agricole est un enjeu très important. Il s'agit de faire reconnaître l'imposant travail assumé par les producteurs de lait et les coûts liés à cette production. L'objectif est de faire basculer plus de paiements directs en sa faveur.

Lors de sa dernière assemblée, Prolait a eu l'honneur de recevoir la visite de M. Le Conseiller d'Etat Philippe Leuba. Il est venu présenter le « paquet lait » vaudois avec conviction et enthousiasme. Le comité de pilotage présidé par Prolait a pu, ensuite, concrétiser les critères émis par le canton dans les règlements et vulgariser le projet auprès des producteurs de lait.

La bonne santé du Gruyère sur les marchés a permis d'augmenter les volumes. Dans notre rayon, le bio s'est renforcé sur les sites existants et une nouvelle fabrication a été lancée sur Neuchâtel. Le traditionnel en profite aussi avec l'octroi d'une hausse de quantité de 1% linéaire. L'interprofession s'inquiète de l'évolution des techniques utilisées par les producteurs; l'interprétation du cahier des charges se pose afin d'assurer la durabilité de la filière.

La société, en général, bouge. Cette année, de nombreuses manifestations pour le climat

ont eu lieu à travers le monde pour sensibiliser la politique et l'économie à leurs responsabilités. Il est inquiétant de constater que certains mouvements en appellent à la désobéissance civile et ainsi au fondement même de la démocratie permettant, justement, de proposer des changements concrets !

L'année 2019 a une nouvelle fois été chargée pour les divers organes de Prolait. De nombreuses discussions importantes ont eu lieu et des décisions ont été prises, en particulier en

lien avec l'assainissement des finances de l'organisation et le développement de nouvelles prestations. Je souhaite ici remercier tous ceux qui se sont investis durant l'année écoulée, pour les intérêts des producteurs de lait et pour le fonctionnement de la fédération, en particulier le Conseil d'administration. Merci également au directeur et son personnel, qui se sont donnés sans compter.

*Marc Benoit
président*

2. L'économie laitière suisse en 2019

L'année 2019 a été synonyme de stabilité pour le marché laitier. Les prix aux producteurs ont très peu bougé jusqu'à septembre, date de l'introduction du supplément « durabilité » de 3 ct./kg pour le label « swissmilkgreen ». L'offre en lait bio a fortement augmenté dès la fin de l'année ; une liste d'attente a été mise en place (5 à 12 mois). Pendant ce temps, les exploitations bio concernées doivent livrer dans le canal traditionnel. Le prix des vaches de réforme a augmenté de manière significative dès la fin de l'hiver pour se maintenir encore à fr. 8,20/kg poids mort (qualité T3).

Sur le plan météorologique, l'année 2019 a connu deux grosses vagues de chaleur. Grâce

aux précipitations très locales, et parfois violentes, l'agriculture a échappé à une forte sécheresse contrairement à la situation de 2018. La récolte de foin est très variable selon les régions. Les importations de foin se sont stabilisées.

2.1 PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DU LAIT

En 2019, la production totale de lait en Suisse a régressé au niveau de l'année 2009. Le lait bio représente 259'544 t, soit une augmentation de 5,9% ou 14'488 t. Le beurre bio représente

39,6 mio kg d'ELE lait bio (+19,6% en un an!). Le bilan de la segmentation pour tout le lait a été le suivant: 82,9% A; 17,1% B; 0% C.

Le stock de beurre a difficilement atteint les 5'000 tonnes en mai; il était quasi nul durant le mois de décembre.

Statistiques livraisons de lait en Suisse

	2017	2018	2019	Évolution 18-19
Production laitière totale (t)	3'322'868	3'339'794	3'288'994	-1.5%
Lait d'ensilage (t)	1'113'685	1'127'742	1'114'170	-1.2%
Lait de non-ensilage (t)	2'320'325	2'326'685	2'285'102	-1.8%
Nombre d'exploitations	20'211	19'568	19'048	-2.7%
Moy. livraisons par expl. (kg)	164'409	170'676	172'669	+1.2%
Moy. livraisons à l'ha	6'333	6'373	6'362	-0.2%

Sans le lait provenant de la zone franche

Mise en valeur du lait suisse

En tonnes ELE *	2017	2018	2019
Fromage	1'474'792	1'492'848	1'512'573
Séré	26'735	26'746	28'374
Lait de consommation	384'258	382'614	373'405
Crème de consommation	283'930	280'933	277'517
Yogourt	116'532	118'272	116'665
Autres produits frais	6'333	6'373	6'362
(y.c. glaces comestibles)	94'452	100'307	100'435
Conserves de lait	370'509	379'814	356'543
Beurre	516'547	542'593	523'957
Autres mises en valeur	166'257	130'301	109'802
Total	3'434'012	3'454'428	3'399'271

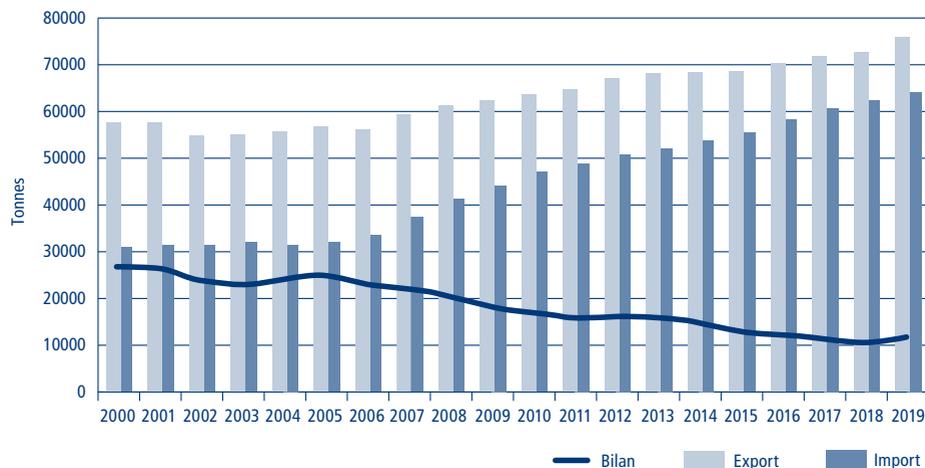
* ELE = équivalent-lait (matière utile rapportée en kilos de lait) / avec le lait de la zone franche

2.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

La production totale de fromages suisses s'est élevée à 195'114 t (+2,0%). Les exportations ont été de 75'877 t (+4,5%) et les importations de fromages étrangers de 64'129 t (+2,8%).

L'essentiel des hausses d'importations part dans le segment HORECA (restauration collective), avec des prix particulièrement bas.

Bilan export-import des fromages en Suisse



2.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES



Interprofession du Gruyère (IPG)

Le Gruyère a vécu une année 2019 formidable. Les stocks se sont maintenus à un niveau très sain. Il a même manqué régulièrement des fromages dans les segments de plus de 8 mois de maturation. Malgré cela, l'ambiance dans les instances dirigeantes est restée très tendue. L'IPG a ressenti une forte pression du projet de durabilité de la filière du lait de centrale (tapis vert de l'IPlait). Fin 2019, un consultant externe (Triesse/Gressard) a été engagé afin d'interroger producteurs, fromagers et affineurs sur le terrain.

Les représentants des producteurs au comité de l'IPG ont continué, avec l'aide externe de

M. J. Chavaz, leur travail pour définir la notion de durabilité de la production du lait de Gruyère. Les délégués producteurs de l'IPG ont pris connaissance à plusieurs reprises de l'avancement du projet : 2 avril, 29 avril, 3 juin et 19 novembre. Celui-ci a été présenté au comité IPG en mai 2019. Il a fallu plusieurs mois à ce dernier pour digérer les propositions dont le but est d'éviter de fixer des limites arbitraires au profit de facteurs évolutifs dans les domaines du bien-être animal, de l'affouragement du bétail, de l'utilisation des ressources naturelles. Ceci avec des exploitations familiales encadrant l'automatisation et le lien structurel avec la fromagerie.

Face à l'abandon du décaillage automatique dès la saison 2019, huit alpages ont fait appel à Prolait pour les soutenir dans l'obtention d'une correction du guide des bonnes pratiques

approuvé pourtant en 2016. L'IPG a accordé un sursis d'un an; la majorité des alpages étant favorable au travail artisanal.

Prolait a organisé en juin, en coordination avec l'IPG, une séance d'information destinée à l'ensemble des sociétés de fromageries neuchâteloises et leur fromager pour coordonner l'évolution des quantités bio.

Avec un budget de plus de 28 millions de francs dont l'essentiel des recettes est constitué des contributions des affineurs, l'IPG a pu reconstituer ses réserves mises à mal suite à la restriction de 2016-17. Le marketing et le soutien de la qualité sont les principales dépenses de l'IPG. A son assemblée du 13 juin 2019, l'IPG, outre les questions financières, a décidé d'autoriser officiellement le distributeur automatique de concentré (DAC) ainsi que l'automatisation de la préparation et la distribution de fourrage (qualité irréprochable). Le président, M. Oswald Kessler, a été nommé pour un nouveau mandat de 3 ans. Le comité a été renommé pour une nouvelle période.

En juillet, à la demande de plusieurs producteurs-trices, a eu lieu une rencontre entre les responsables de l'IPG, Prométerre et Prolait. Il a été fait état du malaise vécu par les producteurs quant aux exigences toujours plus nombreuses appliquées et à la manière de communiquer.

A noter que l'IPG exige dès juin 2019 que la livraison du lait du soir et du matin consécutifs se fasse pour l'ensemble des deux traites dans une seule et unique fromagerie conformément

au cahier des charges. Les producteurs qui ne pourraient pas le faire doivent s'adapter de suite ou vont être contactés. D'autre part, la litière 100% sur sable est à l'étude mais pas encore autorisée. Il est interdit de détenir des descendants de clones dans les troupeaux.

Le comité de l'IPG a nommé ses commissions. Pour Prolait, les représentants sont les suivants :

- Alpages : Pittet Jean-Claude, Humbert Olivier et Rochat Bernard ;
- Bio : El-Hayek Antoine, Hockenjos Christian et Thubert Fabien ;
- Marketing : Roch Didier ;
- Qualité : Botteron Romane ;
- Planification : Botteron Romane.

Lors de son assemblée du 21 novembre 2019 à Pringy, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

- De maintenir les quantités des producteurs à 100% de production en 2020 ;
- D'augmenter le volume de production bio de 168 t dès 2020 (dont env. 100 t pour la région Prolait) ;
- D'accepter une nouvelle production bio d'env. 1,5 mio kg à Châtel-St-Denis dès 2021 ;
- D'intégrer un nouvel alpage Riggisalp pour 8 t ;
- De régulariser les quantités de production des fromageries satellites de Steinen et Hinterberg (+ 145 t en traditionnel) ;
- De prévoir l'investissement de 4,5 mio fr. pour la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour l'IPG dans le cadre du projet de la Maison du Gruyère.

Les mesures de réduction de quantités pour qualité insuffisante ont été reconduites. 4 fromageries sont concernées dans la région de Prolait (5% de restriction).

Production totale effective de Gruyère AOP

Année	2016	2017	2018	2019
Quantité annuelle (t)	26'780	29'513	30'099	30'650*
Évolution	- 7,8 %	+10,2%	+2 %	+1,8 %
Quantité semestrielle (t)	14'082	14'473	15'417	15'674
Évolution	- 6,8 %	+ 2,8 %	+ 6,5 %	+ 1,6 %

Source: IPG, Pringy / * estimation

La production de qualité IB est passée de 335 t à 187 t au 1^{er} semestre 2018, soit le 1,2% de la production (en forte baisse).

L'année en quelques chiffres

En 2019, le potentiel de production (quantités de base) s'est élevé à 30'507 t (+ 60 t) pour le Gruyère AOP Tradition, à 1'143 tonnes (+ 28 t) pour le Gruyère AOP bio et à 562 tonnes (+ 8 t) pour le Gruyère d'alpage AOP.

Les exportations de Gruyère ont fortement augmenté en 2019 à 12'684 tonnes (-116 t ou -0,9%); 7'722 t l'ont été dans l'Union européenne (+ 33 t). Les stocks de Gruyère se situent à 8'106 t à fin 2019 (+18 t) et peuvent être qualifiés d'excellents.

Le prix indicatif du lait payé au producteur pour le Gruyère Tradition est resté fixé à 85,34 ct./kg

toute l'année. +0,19 ct./kg sont liés à la hausse du prix de la crème dès le 1.9.20 (tapis vert).

Le prix du Gruyère sortie fromagerie est resté inchangé à fr. 10,60/kg dont 90 ct./kg de contribution à l'Interprofession du Gruyère.

Distinctions

Le fromage sélectionné en 2019 par le Gouvernement vaudois a été le Gruyère de la fromagerie du Haut-Jorat.

Le prix du Gruyère neuchâtelois de l'année a été décerné à la Société de fromagerie Duo Vallon (Les Bayards) et son fromager, M. Adrien Pagnier.

Le 2 octobre, l'IPG a récompensé les fromagers et les sociétés après contrôle de 60 taxations de fabrication de Gruyère (5 ans). Les fromageries primées dans la région Prolait ont été les suivantes :

- 1^{er} avec 19,87 pts sur 20 : Corcelles-le-Jorat !
- En Or : Châtonnaye, Montricher et Haut-Jorat
- En Argent : La Joux-du-Plâne, Les Bayards, Penthéraz et Moudon
- En Bronze : Haut-Tierdoz (Brenles)
- Diplôme : Côte-aux-Fées, Grandcour, les Chauv, Villarimboud, Chézard-Saint-Martin bio, Villarzel et Gros-de-Vaud
- Alpages : La Moësettaz, 19,63 pts (1^{er} prix) et le Grand Boutavent (diplôme)

Nous félicitons les lauréats (>19,20 pts), les responsables de sociétés de fromagerie et les producteurs pour l'excellence de leur production

et leur régularité, mais aussi toutes les autres fromageries qui ne démeritent pas. Globalement, la qualité est très bonne.



Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOP

La production du Vacherin Mont-d'Or AOP (VMO) s'est élevée à 559 tonnes pour la saison 2018-2019, soit une baisse de 20 tonnes (-3,4%) par rapport à la saison précédente. L'augmentation de prix de 2 francs à la vente était ambitieuse mais a bien été assimilée par le marché. En effet, le VMO est considéré comme un produit auquel les consommateurs sont très attachés (surtout sur Vaud). Des moyens conséquents ont été investis dans la promotion, financée par une hausse de la cotisation interprofessionnelle.

Une étude de marché a été confiée à Agridea pour l'approvisionnement en boîtes. Il s'agit d'un élément essentiel de la filière VMO sans lequel le produit ne pourrait exister. L'IPVMO étudie également l'élargissement de sa zone à la commune d'Essertines-sur-Rolle.

Les fromagers-affineurs ont créé une association au sein de l'IPVMO, avec statuts, comme la loi l'exige. Le secrétariat a été confié à Fromarte.

La fête du Vacherin Mont-d'Or en septembre aux Charbonnières est toujours un succès. M. Adolf Ogi en a été l'hôte en 2019.



Interprofession de l'Etivaz AOP

La production d'Etivaz AOP s'est élevée à 440,5 t en 2019, soit une baisse de 8,5 t par rapport à 2018. La moyenne pondérée des deux séries a été de 19,19 points. La filière compte 69 producteurs dont 9 en bio. 5'018'521 kg de lait ont été livrés.

La taxation des fromages se déroule désormais en deux étapes: fin novembre pour les fabrications de mai à juillet et fin janvier pour celles d'août à octobre.

Une délégation de Prolait a visité l'alpage de Chaud près de Villeneuve, chez M. Olivier Yersin, président de la Coopérative. Cette rencontre permet de mieux appréhender les enjeux de la production laitière de part et d'autre. Les producteurs sont soucieux de pouvoir continuer leur métier sans contraintes supplémentaires et en évitant l'administration.

2.4 ACHAT DU LAIT DE CENTRALE PAR MOOH

mooh société coopérative a commercialisé 616 millions de kg de lait en 2019. Selon le monitoring de PSL (livraison 180'000 kg départ ferme), mooh a offert un prix du lait moyen de 56,6 ct./kg, inférieur de 0,5 ct. au prix moyen du lait de centrale en Suisse. 428 producteurs de Prolait (-95) sont membres de mooh. Une grande partie de la baisse concerne le retrait des producteurs de fromagerie ayant renoncé à livrer du lait de centrale.

Canton	Nombre de sociétaires		Quantité lait dans mooh	
	2018	2019	2018	2019
Vaud	409	321	9,3%	8,7%
Neuchâtel	98	89	1,1%	1,0%
Fribourg	16	18	0,7%	0,8%
TOTAL	523	428	11,1%	10,5%

M. Andreas Zweifel a rejoint mooh en tant que responsable de l'approvisionnement du lait dès février 2019. Il a été nommé gérant suppléant à la fin de l'année.

Le président de mooh, M. Robert Bischofberger, a remis son mandat lors de l'assemblée du 16 avril 2019. M. Martin Hubscher de la région de Zürich l'a remplacé. A cette occasion, un nouveau membre, M. Urs Feuz, a rejoint le conseil d'administration, remplaçant M. Christian Banga, démissionnaire. Un changement de statuts a introduit une participation annuelle des producteurs ne livrant pas l'entier de leur production à mooh (fr. 50.-/an). Seuls deux producteurs de Prolait ont participé à cette assemblée.

Chaque producteur a été invité à poser un panneau de ferme ou une bache mooh.

Supplément de durabilité mooh

Les producteurs 100% lait de centrale de mooh ont saisi leurs données sur internet pour répondre aux exigences de durabilité demandées par le marché jusqu'à juin 2019 dans un premier temps. Deux programmes ont été développés :

- a) mooh durable : applicable dès le 1.9.19 conforme au nouveau standard sectoriel mis en place par l'IPlait (voir chapitre 2.5). Le supplément de prix est de 3 ct./kg sur le lait A ;
- b) mooh sélection : applicable dès le 1.7.19. Il va au-delà du standard sectoriel et répond aux exigences supplémentaires des clients de mooh. Le montant dépend des quantités qui sont livrées aux clients. Le supplément de 3 ct./kg sur le lait A est aussi versé avec une prime en fonction des points de diversité obtenus.

Prolait a contribué à l'inscription des producteurs aux programmes de durabilité en contactant plus d'une centaine de producteurs de sa région. Un tiers était en cours de démarche ; l'autre tiers a remercié pour l'aide ; le dernier tiers s'est fortement offusqué des exigences appliquées.

Coordination Prolait-mooh

En marge de la séance régionale d'information de mooh le 14 novembre à Assens, Prolait a rencontré les responsables de mooh pour faire le point sur l'ensemble des dossiers communs. A noter que les deux organisations se partagent les tâches: mooh pour l'achat du lait et la vente dans les meilleurs canaux de commercialisation ; Prolait pour la défense professionnelle régionale et nationale (PSL). Prolait et mooh sont membres de l'IPlait. Prolait met à disposition un bureau pour mooh (M. Decrauzat).

2.5 INTERPROFESSION DU LAIT (IPLAIT)

L'activité principale de l'IPlait a été la mise en place du standard sectoriel pour le lait durable suisse (SSLDS) ou communément appelé « Tapis vert ».

Lors de son assemblée du 2 mai 2019, l'IPlait a débattu des différents règlements régissant le « tapis vert ». Il a fallu clarifier en particulier le versement du supplément de 3 ct./kg pour le lait du segment A. Initialement, le supplément avait été fixé à 2 ct./kg pour les segments A et B ; le comité a changé de stratégie début avril. Le collègue de la transformation, en particulier les représentants fromagers, a contesté le versement sur le lait de non-ensilage non transformé en fromage figurant dans le segment A (par ex. fromages frais).

Au final, il a été décidé de maintenir son versement sur l'ensemble du segment au grand dam de Fromarte. Une autre discussion a porté sur la date de fin du bilan de masse initialement prévue en septembre 2023 ; le commerce souhaitait l'avancer de deux ans pour des questions de crédibilité. Au final, la durée de 4 ans a été maintenue afin de permettre aux producteurs de s'adapter (en particulier pour la SRPA et la SST) sans devoir séparer les laits dans les régions et dans chaque local de coulage.

L'inscription au « tapis vert » a concerné uniquement les producteurs de Prolait li-

vrant 100% de leur lait dans le canal du lait de centrale (voir chapitre mooh). Pour les producteurs de la filière fromagère, en particulier le Gruyère, cela dépendra de l'aboutissement des projets spécifiques.

Le 13 août 2019 a eu lieu le lancement officiel du « tapis vert » et de la marque associée « Swissmilkgreen » en présence du conseiller fédéral Ueli Maurer. La Charte du lait suisse a été signée par l'ensemble des acteurs laitiers, dont Prolait. Le supplément de 3 ct./kg est versé dès le 1^{er} septembre 2019. La marque figure progressivement sur une trentaine de produits laitiers dès l'automne 2019 ; plus de 150 doivent suivre.

Malheureusement, malgré des stocks de beurre très bas en fin d'année, le prix du lait n'a pas augmenté. La dotation au Fonds de régulation (0,9 ct./kg) a été stoppée fin août 2019, celui-ci ayant atteint l'objectif de 10 millions de francs. Ainsi, la retenue sur la paie du lait de centrale a baissé de 4,5 ct. à 3,6 ct./kg et le prix du lait a augmenté d'autant.

Le prix indicatif du lait du segment A a augmenté de 3 ct./kg à 71 ct./kg dès septembre. Le prix B a été en constante augmentation passant de 48,1 ct. en janvier à 53,2 ct. en décembre. Le prix C a fluctué entre 27,4 ct. (février) et 31,8 ct. (juin), atteignant même 26,7 ct. en septembre ; aucun volume n'a été livré dans ce segment en 2019. Le prix LTO+ s'est situé dans une fourchette de 51,4 à 53,5 ct./kg.

2.6 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS SUISSES DE LAIT (FPSL)

Lors de son assemblée des délégués le 17 avril, la FPSL, outre les décisions financières usuelles, a approuvé une modification de ses statuts. Elle renforce ses buts en matière de défense des intérêts des producteurs de lait dans la branche carnée et d'encouragement à la formation et la formation continue des producteurs. Le cahier des charges du comité directeur a été complété tout en allégeant celui du comité central; ce dernier reste toutefois maître des décisions importantes à prendre. Malgré ses volumes en baisse, Prolait a pu garder deux représentants au comité central, ceci jusqu'en 2023. Prolait garde 12 délégués à l'assemblée.

La FPSL s'est investie sans compter pour la mise en place du « tapis vert ». Elle a organisé un forum sur le lait durable le 20 septembre à Berne. L'élément intéressant a été de constater que la Suisse a fait une belle avancée dans le domaine avec le « tapis vert ». Mais l'étranger (Irlande, Nord de l'Europe) montre aussi qu'il est capable d'apporter un message « vert » aux consommateurs, avec une rapidité déconcertante. La seule chance de la production de lait en Suisse est d'avoir une protection à la frontière (ligne blanche).

La séance régionale d'information de la FPSL s'est tenue le 15 novembre à Pomy. Prolait y invite tous les responsables des conseils et commissions de Prolait, les délégués aux inter-

professions, les représentants des chambres d'agriculture et des services cantonaux de l'agriculture, ainsi que les députés fédéraux et les députés agricoles cantonaux. Il s'agit de plus d'une centaine de personnes; seule une vingtaine se déplace. Les dirigeants de la FPSL passent en revue la situation du marché laitier, les sujets d'actualité (tapis vert par ex.), le contexte politique, le marketing et les projets de FPSL.

Les projets suivis et soutenus par la FPSL ont été notamment la promotion de la santé de veaux (étude pilote), la santé des animaux de rente, la longévité des vaches, la création de Liebfeld Cultures SA, la production durable du lait de Gruyère et la transparence sur le prix de vente des veaux.

2.7 POLITIQUE AGRICOLE ET CONDITIONS - CADRES

Politique agricole

La politique agricole qui devra entrer en vigueur dès 2022 (PA22+) a été mise en consultation jusqu'au début mars 2019. Pour les producteurs de lait, les points essentiels ont porté sur le transfert de 2 ct./kg du supplément pour le lait transformé en fromage vers celui de non-ensilage. L'OFAG a proposé que ce dernier soit octroyé pour toute production de lait de non-ensilage sans tenir compte de sa mise en valeur en fromages à haute valeur ajoutée et de le supprimer pour les alpages. A noter que la Confédération prévoit le maintien du pa-

quet financier pour l'agriculture à 13,5 milliards de francs pour 4 ans, indispensable à la survie de la profession.

Dans sa prise de position, Prolait a salué la proposition d'augmenter le supplément de non-ensilage de 3 à 6 ct./kg. La très grande majorité des organisations laitières s'y est opposée par crainte d'une pression sur le prix du lait de centrale. Prolait a estimé qu'il était de la responsabilité de l'IPlait de mettre en place des mesures permettant à ce secteur de maintenir la valeur ajoutée.

Prolait s'est opposée à l'élargissement des bénéficiaires de ce supplément (sauf fromages à pâtes molles) tout en dénonçant le fait de sa suppression pour les alpages. Elle estime que les suppléments doivent être octroyés pour des fromages avec min. 25% de matière grasse. Prolait s'est opposée au versement direct des primes aux producteurs.

Les résultats de la consultation ont été connus fin août. Le projet de transfert des moyens du supplément pour le lait transformé en fromage vers le non-ensilage a été abandonné. Suite à l'avis du Tribunal fédéral, la Confédération a maintenu son projet de versement direct des suppléments qui fait l'objet d'une consultation début 2020. Le message de PA22+ a été transmis au Parlement fédéral en février 2020.

Paquet lait vaudois

Le « paquet lait » vaudois a été lancé par le Conseiller d'Etat Philippe Leuba lors de l'assem-

blée des délégués de Prolait du 10 avril 2019. Il s'agit d'un soutien de 10 millions de francs répartis sur cinq ans (2020 à 2024) dans sept domaines spécifiques :

1. Transparence du marché: soutien à l'intégration des producteurs lait vaudois chez mooh
2. Autonomie fourragère et différenciation du lait vaudois
3. Reconversion au non-ensilage
4. Prospection de nouveaux marchés (projets export)
5. Renforcement de la vulgarisation laitière
6. Soutien à la sélection du bétail (convention FVSE)
7. Formation «gestionnaire de troupeau»

L'essentiel des moyens est dévolu aux mesures 2 et 3 (8 mio fr.) en appui aux producteurs de lait de centrale.

Afin de coordonner l'ensemble des mesures et d'élaborer un règlement pour la mesure 2, un comité de pilotage (COPIL) a été créé en avril 2019 dont les membres sont: Marc Benoit, président; Frédéric Brand, Damien Rey, Jean-Pascal Collet (DGAV); Stéphane Teuscher (Prométerre); Marcel Friedli (EcoPrest); Sébastien Chenuz (OCA); Yves Pittet (FVSE); Christian Pidoux (DGAV Agrilogie); Daniel Geiser, secrétaire. Trois séances du COPIL ont eu lieu en 2019: 26 avril, 7 juin et 8 octobre.

Le règlement d'application de l'octroi des aides liées au programme de différenciation du lait

vaudois (mesure 2) a été rédigé par un groupe de travail ad hoc. Pour répartir les aides de fr. 1'000.- par exploitation et fr. 100.- par UGB, les exigences sont les suivantes :

- Exploitation PER, min. 10 vaches laitières, lait de centrale uniquement;
- Détention SST ou SRPA (vaches laitières);
- 25% de la ration consommée au pâturage durant la saison;
- 100% fourrage de base de l'exploitation, achat local possible (VD + 15 km en Suisse);
- Fourrages complémentaires (concentrés) d'origine régionale;
 - Céréales fourragères 100 % vaudoises, y compris Chablais VS, Broye FR, Saint-Aubin NE et Genève
 - Tourteau de soja interdit
 - Gluten de maïs interdit dès le 31.12.21

Le rapport « paquet lait » a été approuvé à une très large majorité par le Grand conseil vaudois le 26 novembre 2019. C'est la première fois en Suisse qu'un parlement cantonal traite de la question de l'avenir des producteurs de lait.

Cinq séances d'information ont été organisées par Prolait, en coordination avec la DGAV, les LRG et la Fédération laitière valaisanne entre le 26 novembre et le 11 décembre.

Neuchâtel et Fribourg

Le Conseil d'Etat fribourgeois a livré son rapport quadriennal sur l'agriculture fribourgeoise en mai 2019. Il propose la création d'un terreau propice à l'innovation, le renforcement

du Campus de Grangeneuve (investissement d'Agroscope), la valorisation du travail des agriculteurs, une garantie sur la sécurité alimentaire et sanitaire et le maintien des soutiens à l'investissement.

Le 4^e rapport sur l'agriculture neuchâteloise a été adopté le 1^{er} octobre 2019 par le Grand Conseil. Il a notamment permis d'adopter l'autonomisation de l'organisation « Neuchâtel Vins et Terroir ». En parallèle, 16,45 millions de francs ont été octroyés à titre d'améliorations structurelles pour l'agriculture pour les prochaines années, dont une partie servira au soutien d'un projet de développement régional au Val-de-Ruz.

Initiatives « agricoles »

Les initiatives anti-pesticides devraient être mises en votation d'ici fin 2020 voire 2021. Elles ont d'ores et déjà mis une forte pression environnementale sur la nouvelle politique agricole.

Une nouvelle initiative a été déposée le 15 octobre pour dénoncer l'élevage intensif des animaux. L'enjeu à terme sera la survie d'un nombre suffisant des exploitations agricoles ou l'apparition d'une nouvelle forme d'agriculture.

3. Activités de Prolait Fédération Laitière

3.1 PROLAIT EN CHIFFRES

Fromageries

Gruyère : 54 (dont 4 avec du bio)

Vacherin Mont-d'Or : 7

Pâtes molles / spécialités : 7

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage) : 55

Fromagerie (lait de non-ensilage) : 62

Par canton

	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Livraisons 2019 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	805	634	171	157.46	74.6%
Neuchâtel	191	186	5	40.24	19.1%
Fribourg	51	51	0	11.52	5.5%
Berne	13	12	1	1.86	0.9%
TOTAL	1'060	883	177	211.08	

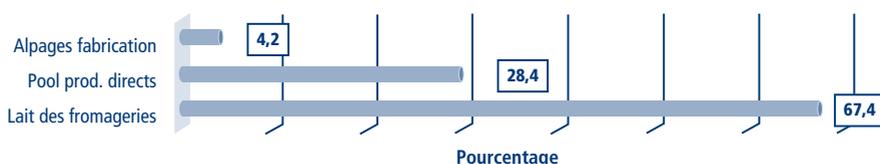
Par cercle

Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Livraisons 2019 en mio de kg
1	Jura / Gros-de-Vaud	146	133	13	14	9	37,41
2	La Vallée de l'Orbe	141	89	52	7	4	25,94
3	Nord Vaudois	136	116	20	7	11	29,76
4	Neuchâtelois	188	183	5	15	0	39,54
5	Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut	283	196	87	8	18	43,96
6	La Broye	166	166	0	11	13	34,47
	Fin 2019	1'060	883	177	62	55	211,08
	<i>Fin 2018</i>	<i>1'119</i>	<i>935</i>	<i>184</i>	<i>62</i>	<i>60</i>	<i>218,39</i>

Prolait compte 59 exploitations de moins à fin 2019, soit une diminution de 5,3% par rapport à l'année précédente. 11 producteurs mooh ont quitté Prolait sans être affiliés à une fédération. Cinq sociétés de laiteries n'ont plus d'activité laitière et de producteur actif : BousSENS,

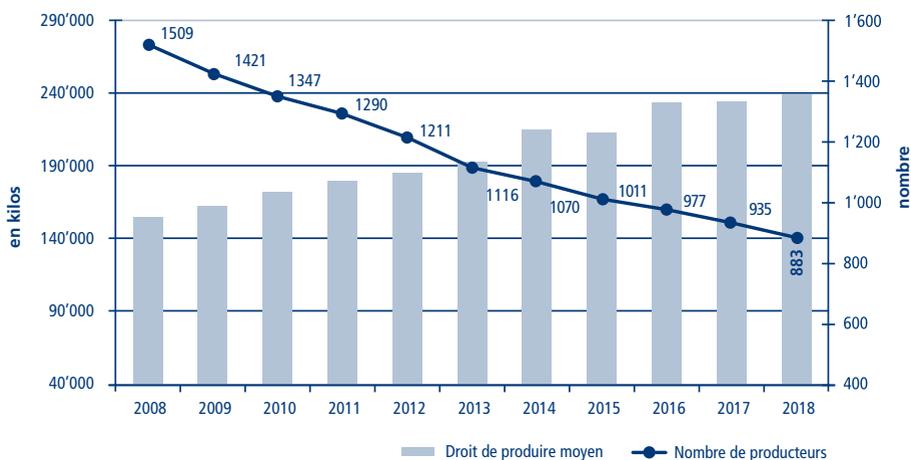
Goumens-la-Ville, Le Buron, Bretonnières, La Coudray. Elles sont donc considérées comme démissionnaires. Dès 2020, l'APL Les Sagnettes regroupe les producteurs bio livrant à cette fromagerie.

Par mise en valeur du lait



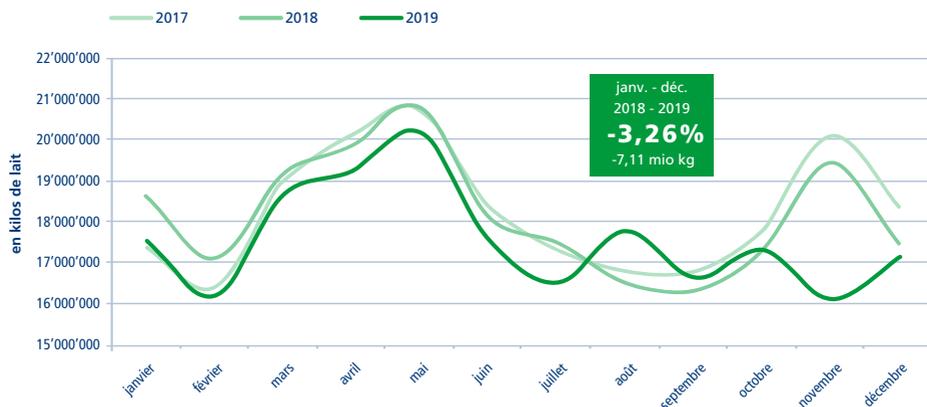
67,4% (+1,4%) du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, pâtes molles et autres spécialités.

Evolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen



Droit de produire moyen 2019 : **245'000 kg** (+ 2,4%) / Livraisons moyennes : **222'226 kg**

Livraisons mensuelles Prolait



Dès l'année 2019, les exploitations d'estivage ont pu annoncer les quantités livrées dès le mois d'août au lieu de les annoncer en bloc en novembre. Elles ont ainsi bénéficié plus rapidement du supplément pour le lait commercialisé. Cela modifie donc sensiblement la présentation du graphique.

personnel de Prolait. Le temps consacré à cette tâche permet de garantir un traitement équitable des producteurs dans les sociétés, d'obtenir de précieuses informations du terrain et d'agir pour offrir des services adaptés.

3.2 PRESTATIONS ET SERVICES

Planification des quantités

Le travail lié à la planification et à la gestion des quantités mobilise de manière conséquente le

L'octroi d'une quantité de 1% de quota Gruyère supplémentaire a contribué à la hausse importante des décisions d'attribution des quantités de base en 2019.

24 sociétés de fromagerie ont délégué à Prolait la gestion temporaire des quantités en les annonçant régulièrement.

Nombre de décisions prises en 2019: 1'645 (+ 491 par rapport à 2018)

Attribution d'une quantité de base	656	Transfert direct (reprise expl).	20
Transfert temporaire	310	Transferts alpages	17
Quantités roulantes	465	Cessations	55
Quantités additionnelles	94	Divers	28

Six sociétés de fromagerie ont défini des limites de quantités minimales/maximales à livrer annuellement pour chacun de leurs producteurs. Trois producteurs ont été sanctionnés en 2019 pour sous-livraisons non annoncées. Prolait s'est chargé de l'administration. Les émoluments perçus ont été versés, après réception, aux sociétés de fromagerie concernées.

Formation continue

Trois cours de formation continue ont été organisés durant l'année 2019:

- 17 janvier: cours de base pour responsable de sociétés coopératives de laiterie et fromagerie. 18 participants;
- 1^{er} novembre: secrétaire et caissier des sociétés coopératives. 6 participants;
- 26 novembre: législation, contrats et règlements. Faute de participants inscrits, le cours a été annulé.

Les cours sont basés essentiellement sur la pratique. Ils permettent à chacun de passer en revue les responsabilités, l'organisation et les documents nécessaires au bon fonctionnement des sociétés. Des échanges très intéressants ont lieu entre participants. Leur satisfaction a fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci est élevée, car ces cours correspondent à un réel besoin.

Comptabilités

Prolait gère elle-même sa propre comptabilité. Le travail le plus conséquent est de s'assurer de l'encaissement des cotisations fédératives. Les

plus grands montants concernant la FPSL, notre organisation faitière (81,7% du volume).

Elle tient en outre la comptabilité de l'entreprise de transport TDA SA, de Prolait Plate-forme laitière de Suisse occidentale, de deux sociétés de fromagerie, type gagiste et d'une société de fromagerie avec acheteur de lait indépendant.

Depuis l'engagement de Mme Garlagiu, l'objectif est de conquérir à nouveau les sociétés membres afin d'offrir ses services avec les connaissances en matière de gestion de coopératives laitières, gestion du personnel, calcul de la TVA, bouclage comptable et établissement des déclarations fiscales.

Mandats

Prolait a assumé plusieurs mandats en 2019: gestion financière et administrative de TDA SA, projet de fromagerie des Combes (Le Lieu), étude de regroupements possibles de sociétés de fromagerie et des transports entre La Praz et Bière, pilotage du paquet lait vaudois, étude de l'avenir des fromageries neuchâteloises.

Communication

Une nouvelle version du site internet de Prolait a été mise en ligne dès août 2019. Il se veut plus agréable à consulter sur tout support.

Un groupe Facebook fermé a été lancé dès l'automne 2019 comptant une centaine de producteurs de Prolait début 2020. Les informations laitières y sont relayées en continu. Des sondages sont lancés afin que nos membres

puissent donner leur avis entre eux. Il s'agit d'un outil complémentaire aux assemblées de cercles et autres séances.

Prolait a encouragé ses producteurs à s'inscrire sur le site internet « De la ferme » répertoriant toutes les exploitations laitières vendant des produits en direct.

La Journée du lait du 13 avril 2019 a été l'occasion, pour les producteurs de lait de Prolait, d'aller au contact des consommateurs pour répondre à leurs questions et leur expliquer la vie d'une ferme laitière. Huit lieux ont été investis: Neuchâtel, Yverdon-les-Bains, Vallorbe, Echallens/Assens, Morges, Lausanne, Vevey et Moudon.

3.3 VIE DES SOCIÉTÉS

La société de fromagerie de **Baulmes** a inauguré ses nouvelles caves à Gruyère le 4 octobre. Après plus de six ans de procédure, elle a pu étendre son activité sur un terrain adjacent. La cave est reliée par tunnel à la fromagerie.

La société de fromagerie de **l'Etraz** (Senarclens) a dû revoir une fois de plus son plan de financement après que l'Etat de Vaud lui ait confirmé que son soutien à fonds perdu ne pouvait atteindre que le 80% du montant de la Confédération; la promesse initiale avait été faite à 100%. M. Marc Vial a repris la présidence de la société suite au retrait de M. Michel

Devantay. Les termes du futur contrat de vente de lait au fromager pressenti, M. Steve Berger, ont été conclu en mai. Fin mai, les sites de Grancy et de la Chaux ont été définitivement fermés. Le lait des producteurs et les quotas de Gruyère y relatifs ont été transférés temporairement dans six fromageries voisines. La construction de la fromagerie de l'Etraz dépend désormais de l'octroi des soutiens financiers liés au projet de développement régional agricole et devrait débuter courant 2020 afin d'être opérationnelle fin 2021 avec l'octroi du quota Gruyère supplémentaire de Romanel.

L'Association des producteurs de lait (APL) de **Penthéréaz** et environs a tenté une nouvelle fois de trouver une solution avec la Sàrl (anciens producteurs) propriétaire de la fromagerie. La question de la reprise des parts est délicate (coût). En parallèle, elle étudie la construction d'une nouvelle fromagerie sur une parcelle en zone artisanale.

La Société de fromagerie de **Gimel** a profité du changement de fromager au 1^{er} décembre pour procéder à une rénovation conséquente de la fromagerie et de l'appartement. M. Kevin Gay a remplacé M. R. Dummermuth, partant à la retraite.

Après de nombreuses années d'attente, la fromagerie de **St-Cierges** est en construction à la sortie ouest du village. La mise en exploitation est prévue au début du printemps 2020.

La Société de fromagerie de **Combremont-le-Petit** a décidé de se réorganiser et de clarifier

son rôle et celui de son fromager. Un inventaire précis des installations et des investissements a été fait. Un nouveau contrat a été élaboré sachant que plusieurs laits externes (brebis, chèvres) y sont transformés.

Un nouveau fromager, M. Jérôme Rossmann a rejoint la fromagerie de **Grand Pré** (Gruyère) à Moudon dès juin. Il a remplacé M. Arnaud Guichard qui est allé rejoindre M. Michel Beroud à la fromagerie de **Rougemont** en vue de reprendre à terme son exploitation.

La société de fromagerie des **Verrières** a traité un conflit entre l'un de ses membres et le fromager à propos de l'interdiction donnée suite à une qualité de lait insuffisante. L'affaire est toujours en cours devant la justice. Un nouveau contrat d'achat et vente de lait a été conclu avec le fromager afin d'éviter tout vice juridique.

La société de fromagerie **d'Ecoteaux** a fait appel à Prolait pour l'aider, au moyen d'une conciliation, à régler la question des volumes de lait à livrer à la fromagerie (rendement). Le volume historique a été confirmé.

La société de fromagerie de **Ballaignes** a mis à jour ses statuts. Elle étudie désormais la construction, à côté des caves inaugurées récemment, d'une nouvelle fromagerie, étant trop à l'étroit au milieu du village.

La société de laiterie de **Château-d'Oex**, avec un volume annuel de 5 millions de kilos, a étudié la possibilité de construire et déve-

lopper une nouvelle fromagerie. Elle a déposé une demande formelle à l'IPG avec l'aide de l'Etat de Vaud.

Etant trop à l'étroit au milieu du village et n'étant pas propriétaire d'une partie des locaux, la société de fromagerie de **la Praz** s'est lancée dans l'étude de la construction d'une nouvelle fromagerie à Moiry (terrains disponibles). Cette opportunité nécessite l'adhésion d'une autre fromagerie de la région. Prolait a été mandatée pour analyser la situation de l'ensemble de la région (investissements nécessaires et simplification des transports). En parallèle, la société de fromagerie de **Pampigny** étudie la rénovation complète de sa fromagerie et le déplacement de ses caves dans un hangar hors village.

Une médiation a été sollicitée par la société de fromagerie de **Pomy** afin d'aider la société et l'un de ses producteurs de lait bio à régler des problèmes récurrents de qualité du lait. Chaque partie (société, fromager, le producteur, les conseillers) s'étant attelée à la tâche, l'issue a été positive. Elle a permis aux producteurs bio de ne plus subir les déductions de la prime bio (plus de 16 ct./kg touchés en commun).

Enthousiasmée par les projets de vente directe, la société de fromagerie de **Chézar-d-St-Martin** prévoit l'élargissement de sa production dans le cadre d'un projet de développement régional. Une plate-forme de distribution de divers produits agricoles pourrait naître de là.

Une réunion a eu lieu fin novembre entre les sociétés de fromagerie des **Combes, Le Solliat et Le Brassus**. Les Combes ont un projet quasi abouti de construction d'une nouvelle fromagerie Gruyère/Vacherin Mont-d'Or. Le Solliat prévoit de reconstruire de nouvelles caves.

Quatre producteurs bio des sociétés des Chaux, de la Brévine et de Duo Vallon se sont regroupés fin 2019 dans une nouvelle société, l'APL **Les Sagnettes** qui collaborera étroitement avec la société coopérative de fromagerie des Sagnettes pour livrer à la fromagerie du même nom, propriété de M. Ph. Geinoz.

3.4 ACTIVITÉS DIVERSES

6 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 31 janvier au 8 février 2019. Malgré une baisse des informations techniques données, les producteurs ont demandé à ce qu'ils puissent plus s'exprimer. La fréquentation est en baisse (env. 40%).

La **rencontre annuelle** entre les fédérations laitières (dont Prolait) et les Artisans fromagers romands (AFR) s'est tenue le 17 septembre 2019 à St-Aubin FR. Un groupe de travail a été nommé pour traiter la problématique des rendements. Les fromagers ont annoncé renforcer la formation exigée pour la reprise d'une fromagerie (maîtrise ou équivalent).

L'assemblée de **Crema SA** a eu lieu le 29 mai 2019. Quelques chiffres-clés pour l'entreprise en 2018 : baisse des apports de lait de 0,8% par rapport à 2017 (+5,2% des apports de crème); 735 postes de travail; résultat de l'exercice : -7,48 mio francs. Prolait s'est interrogée sur la stratégie commerciale prévue à long terme par l'entreprise. Crema a annoncé l'engagement d'un nouveau directeur dès juin 2020, M. Hervé Perret.

L'assemblée ordinaire des délégués de **Pro-lait-Plateforme laitière** de Suisse occidentale a eu lieu le 5 juin. L'exonération fiscale, déjà valable, a été prolongée de 5 ans avec l'accord du Conseil d'Etat fribourgeois, le temps de dissoudre la société d'ici 2021, comme prévu l'année précédente.

Deux éditions de « **PROLAIT Actualités** » ont été publiées en juin et décembre 2019.

Prolait a offert deux **cloches aux apprenti(e)s agriculteurs/trices** terminant leur formation à l'EMTN (Cernier) et à Agrilogie (Grange-Verney et Marcelin) avec la meilleure moyenne en production laitière. Les lauréats sont, pour 2019, Mme **Justine Von Gunten** de Villiers (EMTN) et Mme **Vanessa Junod** de Mutrux (Agrilogie).

En collaboration avec Agrilogie, Prolait a consacré, le 13 novembre, une matinée aux agriculteurs suivant le cours de brevet agricole à Grange-Verney (module branche laitière). En mars, Prolait a donné un cours de 2 h aux deux volées de CPC 3^e année à l'EMTN.

Prolait a participé, le 12 septembre, avec un stand et la collaboration de la Miba, à la Journée AGRO de la CNAV et de la FRI à Prêles.

L'occasion était de rencontrer les producteurs et d'autres partenaires, et d'échanger sur les thèmes du moment (par ex. tapis vert).

4. Activités des organes de la Fédération

4.1 ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS

La **quatorzième assemblée** ordinaire des délégués a eu lieu le 11 avril 2019 à Vallorbe. Elle a réuni 100 délégués (y compris présidents de cercles) et 31 invités.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite du Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et des sports du canton de Vaud. Celui-ci a présenté le « paquet lait » déposé quelques jours auparavant sur la table des députés. Ce rapport est doté d'un montant de 10 millions de francs sur cinq ans afin d'améliorer la situation du lait de centrale en particulier. Plusieurs voix ont exprimé leur crainte que cet argent se retrouve à terme chez les transformateurs. D'autres ont salué le travail de l'Etat et l'ont remercié pour la considération ainsi démontrée.

Dans son discours, le président a traité de deux sujets : la durabilité et la PA 22+. Pour le premier, il relève que les aspects environnementaux ont la cote au détriment des aspects sociaux et économiques. La durabilité est aussi d'obte-

nir un « bon » prix du lait. Quant à la politique agricole future, Prolait soutient le transfert des moyens de la prime fromagère vers le non-ensilage et refuse le versement direct de celles-ci. En parallèle, l'IPlait doit s'engager à revaloriser le prix du lait de centrale, par une gestion de l'offre si nécessaire.

Le directeur a dressé un état des lieux du travail fédératif. Deux nouveaux collaborateurs ont rejoint l'entreprise : Mme Garlagiu, adjointe à la direction et M. Oppliger, secrétaire. La formation continue est venue compléter les services offerts. La séparation des activités opérationnelles de Prolait et de Grand Pré SA s'est concrétisée. L'assemblée a approuvé les différents rapports et les comptes 2018. Les contributions pour l'année 2019 ont été confirmées, soit au total 1,095 ct./kg.

4.2 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le Conseil des présidents de cercles (CPC) s'est réuni à cinq reprises en 2019, soit les

7 janvier, 22 mars, 5 juillet, 18 octobre et 13 décembre.

En janvier, le CPC a préparé les assemblées de cercles. Il a pris position sur les éléments essentiels de la PA 22+. En mars, il s'est penché sur l'organisation de l'assemblée des délégués. Il a approuvé une révision du budget 2019 et la couverture des charges résiduelles de Grand Pré SA par le Fonds d'investissement. M. Devantay, président du cercle de Jura-Gros-de-Vaud, a donné sa démission avec effet en juin 2019; M. Alexandre Longchamp a assuré l'intérim. La séance de juillet a été organisée à la Fromagerie du Gros-de-Vaud à Vuarrens; c'est l'occasion de prendre le temps de faire le tour de l'ensemble des activités fédératives. En octobre, le CPC a passé en revue les finances fédératives. Il s'est penché sur les travaux de la commission ad hoc ayant proposé de réorganiser la planification fédérative des quantités. A cette occasion, il a décidé d'abandonner la facturation des prestations y relatives au profit d'une hausse de la cotisation fédérative. En décembre, le CPC a confirmé les principes précités. Il a approuvé le budget 2020.

4.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 10 reprises en 2019 dont deux fois à titre extraordinaire.

Le CA a rencontré les dirigeants de Crema SA et visité l'entreprise le 21 janvier.

La marque « lait de chez nous » déposée par Prolait suite à des longues démarches initiées dans le cadre du projet de lait durable a été reconnue par les autorités.

La stratégie concernant la PA22+ a été définie comme suit: « oui au renforcement de la prime de non-ensilage, non à une pression supplémentaire sur le lait de centrale ». Le CA a organisé une consultation des commissions par filière à ce sujet.

Prolait a soutenu plusieurs manifestations, en priorité les anniversaires de syndicats d'élevage. Une exception a été faite en 2019 en offrant une cloche lors de la Fête des Vignerons. Les organisations l'ont remise à l'un de nos membres du CA, M. Chevalley.

En tant que membre de la Laiterie de Pringy (Maison du Gruyère), Prolait a pris connaissance du projet ambitieux mais très intéressant de nouvelle Maison du Gruyère comportant quatre volets: la fromagerie, le restaurant, les visites et l'administration de l'IPG.

Fort de l'écho qu'a eu le lancement du « lait équitable », Prolait a rencontré Mme Anne Chevenard, présidente de la coopérative. Prolait a salué l'état d'esprit de collaboration et non de confrontation qui prévaut. Elle soutient entièrement les démarches faites et se réjouit de la médiatisation de l'entreprise.

En décembre, le CA a rencontré, sur les hauts de Vevey, Mme Andreanne Jordan Meier, cheffe

du service de la promotion de l'économie et de l'innovation, responsable de la transition vers la marque Vaud+. L'idée est de regrouper le tourisme, les vins et les produits du terroir dans une organisation commune afin d'offrir une porte d'entrée unique aux visiteurs et partenaires du canton de Vaud.

Afin d'équilibrer le budget, le CA a revu son système de rémunération.

4.4 COMMISSIONS ET LEURS ASSEMBLÉES

La Commission « lait de fromageries artisanales » (LFA) s'est réunie à deux reprises en 2019. En janvier, la commission a fait le point sur le supplément versé pour lait commercialisé (4,5 ct.) et la durabilité dans la production de lait de fromagerie. Elle a pris position sur la PA22+ en soutenant la position du CA. En septembre, elle s'est penchée plus précisément sur les contraintes de production appliquées dans la filière du Gruyère. M. Jean-Bernard Steudler a annoncé sa démission pour fin 2019; il a été remplacé par M. Antoine El-Hayek. Désormais, tous les délégués IPG sont invités aux séances de la commission.

L'assemblée des sociétés de fromageries de Prolait a eu lieu le 19 mars 2019 à Combreumont-le-Petit. 45 sociétés sur 60 étaient présentes. Les sujets d'actualités des filières fromagères, Gruyère, VMO et Etivaz ont été

traités. L'intervenant du jour a été M. Bernard Marmier, président de la fédération départementale des coopératives laitières du Massif jurassien (France). Il a présenté les enjeux des filières Comté, Mont-d'Or et Morbier pour les producteurs de lait: nombre de producteurs, lisier (paille), nombre de fromageries (diversité des goûts), fin de la croissance (quantité et prix) et adaptation à la pression environnementale.

La Commission « lait de centrale » (LC) s'est réunie à deux reprises en 2019. En janvier, elle a traité la PA 22+ et a soutenu la stratégie du CA Prolait. En août, elle a rencontré la conseillère nationale Isabelle Chevalley, membre du Conseil d'administration de Cremo. Etonnamment, les producteurs ont plus échangé sur les aspects environnementaux et les techniques d'adaptation que sur ceux des marchés.

Une commission ad hoc a été nommée pour traiter des modifications liées au règlement de planification des quantités et au règlement-type de gestion des quantités. Outre la question financière décidée par le CPC, trois nouveautés sont à mentionner: a) l'obligation pour les sociétés de mettre à disposition les quantités par mises en valeur du lait; b) la possibilité de conclure un accord tripartite (cédant, repreneur et société de fromagerie) dans le cas de la remise d'une part de la SAU tout en restant producteur actif; c) l'élargissement des critères possibles pour l'attribution des quantités de base au sein des sociétés (nouvelle construction, jeune producteur, etc.)

5. Organes & collaborateurs

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- MM. Marc BENOIT, président
Didier ROCH, vice-président
Jean-Bernard CHEVALLEY,
administrateur
René COTTING, administrateur
Christophe TANNER, administrateur

5.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

- MM. André BADOUX, cercle de la Broye
Michel DEVANTAY, cercle de
Jura/Gros-de-Vaud (jusqu'à juin 2019)
Jean-Pierre GFELLER, cercle
Neuchâtelois
Ueli LEIBUNDGUT, cercle Nord vaudois
Alexandre LONGCHAMP, cercle
de Jura/Gros-de-Vaud (dès juillet 2019)
Frédéric TEUSCHER, cercle
de la Vallée de l'Orbe
Christian WOLF, cercle
Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut

5.3 COMMISSION « LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES »

- MM. Romane BOTTERON, président,
La Sagne NE, Gruyère
Guy De CHARRIERE, Sévery,
Vacherin Mont-d'Or
Alexandre LONGCHAMP,
Malapalud, lait de centrale

Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat,
Gruyère
Didier ROCH, Ballens, Gruyère
Jean-Claude PITTET, Cottens,
Gruyère Alpagnes
Jean-Bernard STEUDLER,
Chézard-St-Martin, Gruyère Bio
Gilbert MAGNIN, Le Brassus,
Vacherin Mont-d'Or
Philippe GENILLARD, Les Diablerets,
Etivaz

5.4 COMMISSION « LAIT DE CENTRALE »

- MM. Alexandre LONGCHAMP, Malapalud,
président
Christophe AUBERT, Enges
Thierry COENENGRACHT, Premier
Christophe PAILLARD, Champvent
François RAYNAUD, Château-d'Oex
Florian SAVARY, Granges-près-Marnand
Jean-Bernard CHEVALLEY, Puidoux,
représentant mooh
Romane BOTTERON, La Sagne, lait de
fromagerie

5.5 COMMISSION DE GESTION

- MM. Etienne HABEGGER, Moudon, cercle de
La Broye (membre)
Alain GAILLE, Provence, cercle Nord
vaudois (membre)

Nicolas JOTTERAND, Bière, cercle de Jura/Gros-de-Vaud (membre)
John SCHOPFER, La Tine, cercle de Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut (suppléant)
Pascal CHIFFELLE, Lignièrès, cercle Neuchâtelois (suppléant)

5.6 DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

- MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité (président des producteurs)
Heinz BAUR, Mont-de-Travers
René COTTING, Châtonnaye
Christian DUVOISIN, Giez
Nicolas JOTTERAND, Bière
Ueli LEIBUNDGUT, Essertines-sur-Yverdon
Jacques NICOLET, Lignerolle
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

- MM. Guy De CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité (président de la délégation)
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Romain BOURGEOIS, Ballaigues,
Christian GANDER, Bullet

Luc MARTIN, L'Auberson
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

5.7 COLLABORATEURS

- MM. Daniel GEISER, directeur (90%)
Mme Déborah GARLAGIU, adjointe de direction (100%, dès février 2019)
MM. Denis MORET, responsable financier (80%, jusqu'à avril 2019)
Nicolas OPPLIGER, collaborateur administratif (50%, 30% dès déc. 2019)
- Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone 024 / 424 20 10
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière

Mise en page

Images3 SA

Impression

AGRIDEA, Lausanne

